TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Département de l'AUBE

Commune de **CRENEY-PRES-TROYES**

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN 1b - REGLEMENT GRAPHIQUE

Parties urbanisées - 1/2 500°

Vu pour être annexé à la délibération du
23.09.2026
approuvant
la modification n°3 du PLU

PLU approuvé le 18 décembre 2013
Modification n°1 du PLU approuvée le 24 septembre 2020
Modification n°2 du PLU approuvée le 07 février 2023

Modification n°3 réalisée par :

PERSPECTIVES
30 bis rue Charles Delaunay
10 000 TROYES
Tél : 03.25.40.05.90
Mail : perspectives@perspectives-urba.com

Perspectives

LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Elément du paysage à protéger - L.151-19 CU	Espace Boisé Classé
Ensembles naturels	Emplacement réservé
Jardins et vergers	Rayon de protection Monument Historique : 500 m (tracé à titre indicatif - voir plan des SUP)
Alignements d'arbres et haies	
Chemins à conserver (L.151-38 CU)	Marge de recul
Espace de centralité (selon la définition du SCoT)	Secteurs soumis à OAP différée au 1er janvier 2036
Bâti à protéger L.151-19 CU	Secteurs soumis à OAP
Limite de la zone humide dite «loi sur l'eau» (à titre indicatif)	Limite de la zone à dominante humide par diagnostic (à titre indicatif)

Définition des zones

UC	Zone urbaine à usage principal d'habitat
UD	Zone urbaine correspondant au hameau d'Argentolle
UG	Zone urbaine dédiée aux constructions à vocation médico-sociales
UI	Zone urbaine affectée au domaine du Poste RTE
1AUY	Zone à urbaniser destinée principalement aux activités économiques
1AUL	Zone à urbaniser destinée à vocation de loisirs et d'activités sportives
A	Zone agricole
An	Secteur inconstructible de la zone agricole
AHY	Zone destinée au regroupement de bâtiments et équipements agricoles
N	Zone naturelle et forestière
NL	Zone naturelle de loisirs
NP	Zone naturelle de protection des zones humides

EMPLACEMENTS RESERVES

	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un pan coupé à l'angle de la RD5 et du Chemin rural n°56 dit « Chemin du bout du village»	0,0300 ha	Commune
2	Elargissement à 10,00 mètres de la rue Cours au Changeuren vue de la création d'une voie publique et réalisation de pans coupés à l'angle du chemin Neuf et à l'angle du chemin d'Onjon	0,0909 ha	Commune
3	Elargissement à 8,00 mètres de la ruelle Bouzillard et de la rue de la Grande Cour	0,0292 ha	Commune
4	Elargissement à 10,00 mètres du Chemin des Boulins	0,1225 ha	Commune
5	Elargissement à 8,00 mètres de la rue de Nervaux	0,0481 ha	Commune
6	Aménagement d'un pan coupé à l'angle de la rue de la République (RD5) et de la rue des Martyrs de la Résistance	0,0001 ha	Commune